Dématérialisation des fiches produits chez Monoprix Webinaires du 02, 07 et 14 février 2023 Foire aux questions

CATALOGUE	
Questions	Réponses
Si un industriel utilise deux catalogues (par exemple AGENA3000 et Equadis), quel catalogue utiliser pour la publication des fiches vers Monoprix ?	Le choix du catalogue pour publier les fiches vers Monoprix est propre à chaque industriel. Monoprix utilise la solution A3 PIM Retail d'AGENA3000 mais toutes les solutions étant inter-opérables, Monoprix recevra les fiches produits et tarifs quel que soit le catalogue électronique certifié GS1 utilisé par l'industriel. Si une fiche produit est partagée sur les deux catalogues et qu'une mise à
	jour est apportée à une donnée GDSN sur l'un des deux catalogues alors l'autre en bénéficie également.
Si un industriel ne dispose pas de catalogue électronique, quelle est la marche à suivre ?	Vous devez vous munir d'un GLN afin de pouvoir utiliser la GDSN et transmettre les fiches produits et tarifs à Monoprix L'adhésion à GS1 est payante et nécessite une cotisation à partir d'une centaine d'Euros par an en fonction de la tranche de CA L'adhésion à GS1 permet le partage de fiches vers tous les distributeurs pas uniquement Monoprix Liens vers la documentation GS1: Tarifs GS1 Pourquoi adhérer à GS1 France ? GS1 Mes informations personnelles - GS1 France Après la création du GLN, le fournisseur doit choisir la solution pour saisir et publier ses fiches vers Monoprix Option 1: il peut choisir de souscrire à un catalogue électronique et donc le processus à suivre est celui des profils 1 et 2 (se référer au support du Webinar) Option 2: Monoprix met à disposition un outil gratuit, le Portail Freemium d'AGENA3000, auquel il peut souscrire pour saisir et publier ses fiches produits et tarifs. Le Portail Freemium ne permet pas de partager une même fiche avec plusieurs distributeurs. Il faut re saisir la fiche à chaque fois. Lien vers l'inscription au Portail Freemium:
Dans le cas où un industriel utilise déjà le Portail Freemium d'AGENA3000 pour un autre distributeur, peut-il partager avec Monoprix les fiches déjà créées ?	Le portail Freemium d'AGENA3000 est utilisé pour envoyer de manière unique les fiches produit vers un seul distributeur. Si vous souhaitez publier vers plusieurs distributeurs, vous devez vous doter d'un catalogue électronique du marché français (Cf liste des catalogues électroniques indiqués dans la question suivante)

Est-ce qu'une solution, autre que les catalogues électroniques indiqués cidessous, peut être utilisée pour envoyer des fiches à Monoprix (par exemple Codeonline ou GS1 Belgilux)? Catalogues électroniques: AGENA3000, Equadis, Tx2, Syndigo, @GP et Salsify	A date, seuls les catalogues électroniques certifiés GS1 indiqués à gauche, vous permettent de partager vos fiches produits et tarifs vers Monoprix. Si vous ne disposez pas de catalogue électronique, vous pouvez utiliser le Portail Freemium d'AGENA3000 que Monoprix met à disposition gratuitement.
Que signifie être équipé d'un PIM (Product information Management) ?	Vous êtes considérés comme ayant un PIM si vous avez une des solutions suivantes : AGENA3000, Equadis, Tx2, Syndigo, Salsify et @GP.
Est-il possible de publier des vidéos ou autres médias vers Monoprix ?	Pour toute question technique sur la publication de ces supports, merci de vous adresser en premier lieu à votre catalogue électronique.
Le passage à la GDSN de Monoprix induit-il des coûts supplémentaires ?	 Pour les industriels disposant d'un catalogue électronique : Se rapprocher de votre catalogue pour vérifier si cela induit des coûts supplémentaires Pour les industriels ne disposant pas de catalogue : L'adhésion à GS1 est payante (Fourniture de GLN et souscription). Monoprix met gratuitement à disposition le Portail Freemium d'AGENA3000 pour la saisie et la publication de fiches vers Monoprix.

PLANNING & EMBARQUEMENT	
Questions	Réponses
A quelle date, un industriel peut-il commencer à publier ses fiches vers Monoprix ?	La publication des fiches vers Monoprix débutera lorsque vous recevrez un GO de démarrage (par mail) d'AGENA3000. Pour les industriels sans catalogue, la publication des fiches vers Monoprix nécessite de créer un GLN et de souscrire au Portail Freemium, pour pouvoir publier ses fiches au GO de démarrage de Monoprix.
	Monoprix a prévu un embarquement des industriels par vague en fonction des catalogues électroniques utilisés. Les échéances ci-dessous sont indicatives : Pour les fournisseurs clients AGENA3000 : à partir de mars Pour les fournisseurs clients EQUADIS : à partir d'avril Pour les fournisseurs clients @GP : à partir de mai Pour les fournisseurs clients Tx2 et Syndigo : à partir de juin Pour les fournisseurs clients Salsify (ex Alkemics) : à partir de juillet Pour les fournisseurs ne disposant pas d'un catalogue électronique : à partir de septembre

Quelle est la date d'embarquement pour un utilisateur du Portail Freemium ?	L'utilisation du Portail Freemium implique un embarquement, publication des fiches vers Monoprix, à partir de septembre (jalon indicatif). Merci d'anticiper votre inscription auprès de GS1 si nécessaire afin d'obtenir un GLN (pré requis à l'embarquement)
Quelles sont les prochaines étapes après les webinaires ? et sous quels délais ?	La prochaine étape est l'embarquement, c'est à dire le partage de vos fiches produits et tarifs via le réseau GDSN. Un mail vous sera adressé (au contact que vous avez indiqué dans le questionnaire) avec le "GO" de démarrage. Concernant le délai, celui-ci dépend du catalogue électronique que vous utilisez. Merci de vous référer au calendrier présent dans le support de webinaire (à noter que les jalons sont indicatifs).
Est-ce qu'il y a un impact à ne pas embarquer, ni publier des fiches vers Monoprix, dès le mois de mars ?	Vous conservez le processus de fiches Excel jusqu'à ce que vous receviez le « GO » de démarrage d'embarquement de Monoprix. Néanmoins, la fin de l'embarquement étant positionnée fin octobre, le format Excel sera caduc pour vos envois après cette date.
Une phase de test est-elle prévue ?	Monoprix a réalisé une phase pilote avec un panel représentatif de fournisseurs. A l'embarquement il ne sera donc pas nécessaire de mener des tests supplémentaires. Néanmoins, avant de procéder à l'envoi de vos fiches produit, vous pouvez
	faire l'envoi d'une première fiche et demander la confirmation de bonne réception à Monoprix en adressant votre demande à l'adresse suivante : gdsn@monoprix.fr
Comment s'assurer que le questionnaire contenant les informations indispensables pour le passage à la GDSN (GLN, catalogue, etc.) a bien été envoyé à Monoprix ?	Vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : gdsn@monoprix.fr A noter, qu'il est impératif d'avoir répondu au questionnaire afin que Monoprix récupère les informations sur votre GLN et votre catalogue. Sans la transmission de ces informations, il vous sera impossible de publier vos fiches vers Monoprix.
	Lien vers le questionnaire : <u>Contacts pour la migration GDSN (google.com)</u>

FONCTIONNEMENT GDSN	
Questions	Réponses
Qu'est-ce que le GLN (Global Location Number) éditeur de l'information ? Est-il unique ?	Le GLN (code à 13 chiffres) éditeur de l'information est un identifiant international de l'entreprise. Il est indispensable d'avoir un GLN pour pouvoir publier des fiches vers Monoprix (ou tout autre distributeur).
	Le GLN utilisé en EDI (par exemple pour ORDERS et INVOICE) peut être différent du GLN pour la GDSN.
	Le GLN éditeur de l'information est propre à chaque entreprise. Pour plus de précisions sur le GLN : https://www.gs1.fr/publication/gln-ladresse-electronique

Pour publier une fiche vers Monoprix, est-il obligatoire de détenir un GLN éditeur de l'information français?	Non, il n'est pas nécessaire de souscrire à un GLN éditeur de l'information français. Il faut publier sur le marché français.
Faut-il détenir un code GLN éditeur de l'information par enseigne distributeur ?	Non, chaque industriel détient un code GLN éditeur de l'information et chaque distributeur détient aussi son propre code GLN. L'industriel utilise son GLN éditeur de l'information pour publier ses fiches produits et tarifaires vers l'ensemble de ses clients distributeurs.
Si un industriel a déjà saisi ses fiches dans son catalogue pour d'autres distributeurs, Doit-il les re-saisir pour Monoprix ?	Pour les fiches produits déjà créées, il n'est pas nécessaire de les saisir à nouveau. Cependant, en cas de modifications des informations, il vous faudra les publier vers Monoprix comme vers les autres distributeurs. Pour les fiches tarif, il faudra saisir le tarif spécifique à Monoprix. 4 informations spécifiques Monoprix ont été ajoutées dans les formulaires des catalogues électroniques: - Code rayon - Code acheteur - Code et libellé évènement commercial A noter, les données qui ne sont pas aux standards GDSN ne seront pas exploitées par Monoprix pour le moment.
Le partage de données tarifaires via la GDSN implique-t-il un risque de sécurité pour les données ?	Non, les données tarifaires seront partagées uniquement vers Monoprix. Le réseau GDSN est garant de l'échange des données.

PROCESSUS	
Questions	Réponses
Le questionnaire est-il commun avec celui d'AMC envoyé en juin dernier pour le passage à la GDSN de Casino, Leader Price et Franprix ?	Non, il s'agit d'un questionnaire spécifique Monoprix qui a été envoyé en avril/ mai 2022.
Le fonctionnement est-il similaire à celui mis en place pour Casino ?	Monoprix a ses propres spécificités et modalités quant à la dématérialisation des fiches produits et tarifaires.
Quelles sont les fiches à partager avec Monoprix ?	Pour les produits fond de rayon : les fiches sont partagées dès que la référence est retenue et confirmée par le bureau d'achat Pour les produits en promotion : les fiches sont partagées dès que les retours des appels d'offre sont validés par les centrales d'achat ou l'acheteur Monoprix.
	Dans le cadre de mise à jour de données sur vos fiches produits, il vous appartient de re publier la fiche produit.

Le processus d'appel d'offre est-il impacté par le passage à la GDSN ?	Non, le processus d'appel d'offre reste inchangé. Ce processus se situe en amont du recueil de la fiche produit et tarif
Le processus de gestion et transmission des négociations tarifaires annuelles est-il changé?	Non, les processus de négociation, révision annuelle des tarifs ainsi que la transmission des éléments (fichier Excel récapitulant les nouveaux tarifs pour tous les GTIN, transmission des proforma et CGV) sont inchangés.
Dans le cas de modifications uniquement sur le message tarif, l'industriel doit-il également renvoyer la fiche produit ? Et inversement, si les modifications portent uniquement sur la fiche produit et non le tarif ?	Il n'est pas nécessaire de renvoyer conjointement la fiche produit ET le tarif en cas de modification de l'un ou de l'autre. Seule la fiche impactée par les modifications tarif OU produit doit être renvoyée.
Dans le cas d'une promotion, faut-il transmettre à nouveau les fiches produits si les produits sont identiques au fond de rayon ?	Seul le tarif doit être renseigné et partagé. La fiche produit doit être renvoyée si elle comporte également des modifications et uniquement dans ce cas précis.
Dans le cas d'un produit avec une même descente tarifaire sur plusieurs opérations commerciales, faut-il renvoyer le tarif à chaque fois ?	Il faut renvoyer la descente tarifaire pour chaque événement commercial concerné. En effet, d'une promotion à l'autre, la descente tarifaire peut changer.
Sous quels délais doivent être envoyées les modifications concernant les fiches produits et tarifaires ?	Toute modification doit être envoyée le plus tôt possible afin d'optimiser la chaine de traitement de l'information.
Quel est le processus concernant les tarifs et produits des collections saisonnières ?	Le processus de recueil des informations produit et tarifaire est identique à celui des autres produits. Les autres processus, comme, par exemple la sélection de l'offre, restent définis par l'acheteur.
Quel est le processus cible pour l'alimentation des informations web ?	Actuellement, pour ses activités, Monoprix s'appuie sur la collecte des informations via Salsify et AGENA3000.
Les fiches envoyées par un industriel à Ocommerce sont- elles récupérées par Monoprix ?	Non, les fiches partagées vers Ocommerce doivent également être partagées vers Monoprix et enrichies de l'ensemble des informations demandées dans les formulaires des catalogues électroniques (dont les champs spécifiques tarif Monoprix).

A quoi correspond le référencement de nouvelles collections chez Monoprix ?	Le référencement de nouvelles collections correspond à la sélection de nouveaux produits par l'acheteur Monoprix (il peut s'agir de collections permanentes ou saisonnières).
Comment procéder lors d'un nouveau référencement avec création d'un CIF (= nouvelle adresse enlèvement non connu chez Monoprix) ?	Il faut, au préalable, transmettre votre nouveau lieu-fonction (CIF) à votre contact acheteur Monoprix.
Le projet est-il valable uniquement pour Monoprix ? ou convient-il aussi à AMC ?	Le projet concerne les produits négociés par les centrales d'achat Monoprix ainsi que les produits négociés spécifiquement par les acheteurs Monoprix. Autre précision : les projets de dématérialisation des fiches produit et tarifaires (GDSN) des enseignes Casino et Monoprix sont distincts.
Est-il possible d'envoyer plusieurs fiches produits et tarifs en même temps ?	Vous pouvez envoyer autant de fiches que vous le souhaitez à partir du moment où elles ont été demandées par l'acheteur Monoprix.

PERIMETRE	
Questions	Réponses
Quel est le périmètre produit concerné par la GDSN ?	Tous les produits sont concernés à l'exception des produits traditionnels et laboratoires, des marchés à cours et des stands partenaires. Se reporter au support du WEBINAR.
Les produits MDD sont-ils concernés par le projet ?	Les produits MDD sont concernés au même titre que les produits MN. Se référer à la question ci-dessus.
Quels sont les champs obligatoires pour la fiche produit ? et celle du tarif ?	Les champs standards demandés sont ceux de la GDSN. Il n'y a pas de champs supplémentaires obligatoires au niveau de la fiche produit (néanmoins merci de transmettre le maximum d'informations). Au niveau message tarif, quelques champs supplémentaires sont obligatoires : code rayon, code acheteur et code et libellé évènement commercial.
Que signifie GDSN pour les produits marchés à cours ?	Les marchés à cours (produits dont les prix d'achat/ prix de vente varient quotidiennement) ne sont pas concernés par le passage à la GDSN chez Monoprix pour le moment. Merci de conserver le processus actuel pour ce type de produits.

DONNEES	
Questions	Réponses
Est-il prévu de récupérer la donnée du Planet Score ?	A date, la donnée du Planet score n'est pas encore intégrée à la GDSN. Toute nouvelle donnée GDSN qui serait ajoutée au modèle par GS1 sera étudiée par Monoprix dans le but de valider ou non son intégration dans le système d'information de l'enseigne.
Qu'attend Monoprix pour les visuels ?	Monoprix souhaite:
Quelle est la définition minimale pour les visuels ?	La définition minimale est celle autorisée par le standard GDSN soit Pour une définition standard : 1500 x 3000 px Pour une haute définition : 3100 x 48000 px
Est-il est possible d'envoyer des vidéos ?	La norme GDSN accepte les vidéos. Vous devez vous rapprocher de votre catalogue pour vérifier la faisabilité. Cependant, à date en cas de transmission de vidéos, celles-ci ne seront pas exploitées par Monoprix.
Comment un industriel récupère-t-il les données spécifiques attendues par Monoprix pour le message tarif (code acheteur, code et libellé évènement commercial, code rayon) ?	Le code acheteur et rayon peuvent être récupérés auprès de votre acheteur Monoprix. Ils seront également présents dans les documents mis à disposition dans les catalogues électroniques. P.S: ils sont actuellement mentionnés dans les fiches Excel que vous utilisez. Les codes et libellés événements sont transmis par la centrale d'achat lors des appels d'offre ou directement par l'acheteur en cas de négociation de promotion spécifique.
Quand faut-il mettre à jour les données de la fiche produit ? Et notamment le cas des produits dont le taux fluctue sur l'année ?	A noter, c'est à l'industriel de saisir ces informations dans le tarif GDSN. L'éditeur de l'information est responsable de la complétude et de la qualité des données. Pour les produits dont le taux fluctue, l'industriel met à jour les données comme il le fait actuellement.
Les fiches de sécurité sont- elles intégrées ?	Oui, les fiches de sécurités seront intégrées.